

Paris, le 29/06/2010

**Commission d'examen des règlements  
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

*Le Président*

DS.B3/DM/141

**AVIS n°2010-005**

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le mardi 29 juin 2010 au secrétariat d'Etat aux sports.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de règlement des installations sportives de la Fédération française d'athlétisme (FFA).

- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de règlement des installations sportives de la FFA et sa notice d'impact, transmis par le secrétariat d'Etat aux sports le 7 avril 2010,
- Vu les échanges de courriers entre les associations nationales d'élus et la FFA intervenus au cours des mois de mai et de juin 2010,
- Entendu les représentants de la FFA,
- Entendu les membres de la CERFRES,

Considérant les demandes de précision ou les observations formulées par ses membres, notamment quant à la prise en compte des installations existantes, aux dimensions des aires de saut à la perche et des cages de lancer de disque et de marteau, au niveau d'éclairage, à la capacité des vestiaires, à la capacité d'accueil des participants en tribune et à la distinction explicite des dispositions ne constituant que des recommandations,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule l'avis suivant :

**Avis favorable sous réserve d'intégration des modifications convenues en séance.**

Noël de SAINT PULGENT